

Séance du :

12/02/2021

Date de la convocation :

08 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 07	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	10	7

L'an deux mille vingt et un et le douze février à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine et LUCAS Aurore

**Absents excusés** : MM. AUE Pierre - LAUGIER Lucette et TROIN François

**Secrétaire de séance** : CAMOIN Yves

**Objet : Loyers du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Maurin.**

Le Maire informe l'assemblée que les appartements vacants, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Maurin ont été remis en état par les employés communaux et qu'ils sont maintenant prêts à la location.

Il propose de mettre en location, ces appartements à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, et de fixer les montant des loyers à 550,00 €/mois (charges OM comprises).

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, Décide**

- **DE LOUER** ces appartements au prix de 550,00 € mensuels (charges OM comprises)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette location.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 16 FEV. 2021  
et publication le: 16 FEV. 2021  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

